



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP

Distr.  
GENERALE

UNEP/POPS/INC.3/INF/7  
21 juillet 1999

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE  
D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL  
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT AUX FINS DE  
L'APPLICATION DE MESURES INTERNATIONALES  
CONCERNANT CERTAINS POLLUANTS  
ORGANIQUES PERSISTANTS

Troisième session

Genève, 6-11 septembre 1999

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire\*

ORGANISATION DES TRAVAUX

Note sur un scénario pour la troisième session du  
Comité de négociation intergouvernemental

Note du secrétariat

Le secrétariat a l'honneur de transmettre au Comité de négociation intergouvernemental, dans l'annexe à la présente note, des renseignements concernant la troisième session du Comité fournis par son Président, M. John Buccini (Canada). Ces renseignements sont distribués tels qu'ils ont été soumis par le Président, sans avoir été formellement édités.

\* UNEP/POPS/INC.3/1.

ANNEXE**NOTE SUR UN SCENARIO POUR LA TROISIEME SESSION DU COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL**

Plusieurs représentants au Comité m'ont contacté pour me demander ce qu'il fallait prévoir à sa prochaine session. Après avoir répondu individuellement à ces questions, il m'a paru utile de faire connaître mes attentes générales à tous les représentants. A cette fin, j'ai élaboré à leur intention la présente note sur un scénario de la session, pour les aider à s'y préparer.

La troisième session comportera six journées complètes de négociations, de 6 au 11 septembre 1999 (c'est-à-dire du lundi au samedi), et des réunions régionales sont prévues pour le dimanche 5 septembre. Le secrétariat a distribué la documentation de la session et deux documents d'information au cours de la première semaine de juillet (ils sont accessibles sur le site Web pour les POP) et il procédera à un deuxième envoi de documents d'information fin juillet pour donner aux représentants le temps de négociations.

Deux séances quotidiennes de trois heures sont prévues pour chacune des six journées de la session (de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures). Il y a lieu d'espérer que ce calendrier sera respecté pour que les représentants puissent assister à des réunions régionales, à des rencontres, à des groupes de contact, etc. pendant les soirées et les pauses de déjeuner. Une réception sera donnée à leur intention le lundi soir; il n'y aura pas de réunions de groupes de contact ou de travail ce soir-là afin qu'ils soient tous disponibles pour y assister.

La séance d'ouverture du lundi entrera en matière assez rapidement. Après de brèves formalités d'ouverture, le secrétariat fera rapport sur les activités intersessions demandées par la deuxième session et passera en revue les faits nouveaux survenus au plan international depuis cette session qui intéressent les travaux du Comité. Ce pourrait être aussi une occasion appropriée pour que des orateurs des groupes régionaux fassent de brefs exposés sur leurs objectifs et leurs priorités en ce qui concerne les négociations de la troisième session.

Le rapport du Groupe d'experts sur les critères sera présenté le lundi et soumis à l'approbation de la session comme base de négociations qui auront lieu plus tard dans la semaine. Si cela est fait le lundi, j'ai l'intention d'ouvrir les négociations sur l'article F (inscription de substances chimiques, à la Convention) le mercredi.

Il est prévu qu'un Groupe de rédaction juridique sera constitué le lundi, pour commencer son travail le mardi. Il est rappelé aux représentants que seuls des représentants de gouvernements pourront participer aux travaux de ce groupe. Il sera demandé à ce dernier de traiter d'abord un nombre important des articles L à Z; ensuite, en cours de semaine, à mesure que des progrès seront accomplis dans les négociations sur les articles de fond (D, E, etc.), les résultats de ces négociations lui seront communiqués à mesure que des projets de texte seront disponibles. Le Groupe de rédaction juridique mettra

/...

au point un texte juridique lorsque le Comité sera parvenu à un accord sur le fond. Il n'y aura pas de négociations sur des questions de fond ou de politique générale dans ce groupe; s'il en surgit au cours du processus de rédaction juridique, elles seront renvoyées au Comité pour que celui-ci les résolve.

Il est prévu de tenir des séances plénières le lundi et le mardi pour permettre un examen adéquat de l'article D. Je compte que le groupe de contact sur cet article qui a travaillé à la deuxième session sera convoqué à nouveau le lundi ou le mardi. Plusieurs questions soulevées à la deuxième session devront être résolues à la troisième, y compris celles de la forme, du contenu et du nombre des annexes, et des mesures de réglementation spécifiques pour les 12 POP. Il est très souhaitable d'obtenir des résultats avancés sur les mesures concernant les 12 POP si l'on veut que le Comité puisse traiter les aspects d'exécution à temps pour la quatrième session. Si le temps suffit, d'autres articles consacrés à des dispositions-clés (E, G, H, I) pourront aussi être abordés en séance plénière avant de lancer les discussions au Groupe des aspects de l'application.

Je compte que ce dernier groupe commencera ses délibérations le mercredi en même temps que le groupe que nous avons appelé groupe de négociation - celui qui reste dans la salle de réunion plénière pour étudier un large éventail de questions concernant le projet préliminaire de convention après que les participants au Groupe des aspects de l'application ont quitté la réunion.

Ne pas avoir simultanément plus de deux réunions officielles de groupes est préférable. Toutefois, chaque groupe pourra constituer de petits groupes de contact pour l'aider à s'acquitter de ses travaux. Il faudra prêter attention à la création de tels groupes pour veiller à ce que la réunion ne devienne pas trop complexe et pour que toutes les délégations puissent suivre les travaux.

Il y a lieu de noter que le Groupe de rédaction juridique n'est pas un groupe officiel au même titre : c'est un groupe de rédaction qui doit plutôt être comparé à un petit groupe de contact.

Lorsque le Groupe des aspects de l'application et le Groupe de négociation auront entamé leurs discussions, il y aura une brève réunion plénière tous les matins pour assurer que tous les représentants soient informés des progrès accomplis dans l'un et l'autre de ces groupes, ainsi qu'au Groupe de rédaction juridique et dans tout groupe de contact qui pourrait être constitué.

Le rapport de la session sera un des produits les plus importants du travail de la semaine. Je souhaite rappeler à tous les participants que ce rapport pourra seulement refléter les interventions et les travaux qui auront été discutés avant le début de la discussion plénière sur son adoption. Le rapport de la session sera examiné en séance plénière le samedi 11 septembre, au titre du dernier point de l'ordre du jour, avant la clôture de la session.

**Résultats possibles de la session :**

On trouvera ci-après une liste de mes attentes en ce qui concerne les résultats possibles de la session :

/...

- discussions préliminaires sur les articles A (Préambule), B (Objectif), et C (Définitions);
- rédaction de l'article D sur le fond, avec des propositions fermes sur la forme, le contenu et le nombre des annexes et sur les décisions de réglementation concernant les 12 POP;
- articles E, G, H et I sous forme de propositions fermes;
- acceptation par le Comité du rapport du Groupe d'experts des critères, qui servira de base pour négocier le texte de l'article F et des annexes ou autres articles que le Comité jugera nécessaires;
- constitution du Groupe de rédaction juridique, qui fournira des textes d'une qualité suffisante pour que le Comité puisse se mettre d'accord sur certains des articles L à Z (sans que rien puisse être vraiment "final" tant que tout n'aura pas été accepté);
- sur la base de discussions approfondies sur les obligations proposées, élaboration par le Groupe des aspects de l'application de propositions pour les articles J et K, pour examen par le Comité et décision; et
- identification de toutes les questions restantes et détermination des demandes de travaux intersessions à adresser au secrétariat (étant donné qu'il n'est pas souhaitable d'introduire de nouvelles questions après la quatrième session).

John Buccini

Président, Comité de négociation intergouvernemental

Le 20 juillet 1999

-----